

Convention anniversaire du CNIPT le 5 décembre 2017 à Arras

En 1977, les professionnels de la filière, désireux de se regrouper au sein d'une interprofession, ont créé le Comité National Interprofessionnel de la Pomme de Terre (CNIPT) pour les représenter auprès des pouvoirs publics et les accompagner dans leurs réalisations. A l'occasion des 40 ans de leur Comité, les administrateurs ont souhaité convier toute la filière pommes de terre à participer à la convention anniversaire du CNIPT le mardi 5 décembre 2017 à partir de 10h30, à Artois Expo - Arras.

Les membres du Conseil d'administration et les présidents des différentes commissions présenteront les ambitions et les projets de la filière qui orientent les actions du CNIPT « **Comment le CNIPT a contribué, contribue et contribuera à vos succès ?** ». Les participants seront invités à réagir aux interventions à l'aide d'une application interactive.

A partir de 12h30, une table ronde sera organisée sur le sujet « **Responsabilité sociétale et environnementale des filières pommes de terre : Quelles perspectives?** ».

Enfin, Stéphane Travert, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, clôturera la matinée.

Aujourd'hui, le CNIPT regroupe sept organisations réunies au sein de deux collèges, production et commerce. L'Union Nationale des Producteurs de Pommes de terre (**UNPT**), la Coordination Rurale (**CR**) et la Fédération professionnelle des entreprises coopératives (**Felcoop**) représentent le collège production. Le collège Commerce est composé de la Fédération Française des Négociants en Pomme de Terre (**FEDEPOM**), le Syndicat National des Courtiers en Pommes de Terre (**SNCPT**), les spécialistes de l'alimentation de proximité (**Saveurs Commerce**) et la Fédération du Commerce et de la Distribution (**FCD**).

Chaque organisation nomme des délégués qui élisent les membres du Conseil d'administration en Assemblée Générale du CNIPT. Les membres du Conseil d'Administration désignent à leur tour le Président du CNIPT et son bureau pour une durée de 3 ans. Les membres du Conseil d'Administration, fixent et réalisent ensemble les objectifs de l'interprofession et signent des Accords Interprofessionnels.

Participation à la Convention anniversaire CNIPT sur inscription dans la limite des places disponibles sur le site www.cnipt-convention2017.fr

Contacts Presse :

Sabrina ADAM
sadam@cnipt.com
T : 01 44 69 42 17

A propos du CNIPT

Le CNIPT, Comité National interprofessionnel de la Pomme de Terre, est l'organisme interprofessionnel reconnu par les Pouvoirs Publics (loi du 10 juillet 1975) dans le secteur de la pomme de terre de consommation, vendue sur le marché du frais. Il agit dans le cadre du règlement de l'Union européenne n°1308/2013 du 17 décembre 2013 et du Code Rural. Le CNIPT rassemble et représente tous les opérateurs du secteur de la pomme de terre, de la production à la distribution.